



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES
INSCRIPTION TSP ARTS MARTIAUX
ANNEE 2018 – 2019



Madame, Monsieur

Vous avez souhaité vous inscrire ou inscrire vos/votre enfant(s) au sein du TSP arts martiaux pour l'année 2018 – 2019

Pour valider l'inscription, vous devez impérativement :

- Remplir **lisiblement** le dossier d'inscription,
- Fournir 1 photo d'identité récente. Mettre le nom de l'adhérent au dos de celle-ci,
- Fournir un certificat médical de moins de trois mois, de non contre-indication à la pratique du sport (Kung-fu, OMA, Boxe Shaolin) avec la mention, **y compris en compétition,**
- Vous acquitter du montant de votre cotisation (statutaire et par discipline). Merci d'inscrire le nom de l'adhérent au dos du ou des chèque(s).

SANS dossier complet les adhérents, ne peuvent et ne pourront pas accéder aux cours et aux enseignements dispensés par le TSP Merci de votre compréhension.

TSP: 3, route des Trois Francs ZAC val de Durance 13860 PEYROLLES EN PROVENCE

Tél: 06 44 83 14 92 - E-mail: secretariat@templeshaolinpeyrolles.fr



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES
FICHE DE RENSEIGNEMENT ADHERENT

A remplir en majuscule d'imprimerie

Cadre réservé au club	
Nom du groupe	Nombres d'heures.....
Compétition : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	N° de carte TSP

FRERES/SŒURS ou PARENTS AU SEIN DU CLUB : OUI NON

ADHERENT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse du représentant légal :

Code postale : Ville :

L'intéressé était-il licencié pour la saison 2017-2018 dans un autre club ou tout autre fédération,

OUI NON Nom du club et ville :

(Champ, Père, Mère, à renseigner pour les adhérents mineurs seulement)

PERE

MERE

Nom, prénom

Tél domicile.....

Tél portable.....

Profession

E-mail@.....

Un mail est nécessaire pour l'établissement des licences

Vos coordonnées sont importantes, tant pour vous prévenir d'un incident que de toutes autres informations, merci d'écrire lisiblement et de nous prévenir de tout changement.



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES

CERTIFICAT MEDICAL

1. Le certificat médical est **obligatoire**.
2. Le certificat médical doit contenir la mention suivante : **ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport (kung-fu, OMA, Boxe Shaolin)**. Le certificat médical doit comporter la mention **y compris en compétition** pour ceux qui sont concernés.
3. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valide qu'elle que soit la discipline pratiquée.
4. Le certificat médical doit dater de moins de 3 mois au moment de la demande de licence.
5. L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les ans.

Pour la rentrée du mois de septembre 2018

Pour les nouveaux licenciés du club

- Fournir un certificat médical qui doit contenir la mention suivante : **ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport (Kung-fu, OMA, Boxe Shaolin)**. Le certificat médical doit comporter la mention **y compris en compétition** (pour ceux qui sont concernés).

Pour les adhérents évoluant en compétition de niveau de performance :

- Fournir un certificat médical comportant la mention : **y compris en compétition**
- Compléter le certificat médical dans le passeport.

Attention : Pour faciliter les procédures et savoir à quel moment un nouveau certificat médical devra être établi, il est important que les licenciés conservent une copie de leur dernier certificat médical.

TSP 3, route des Trois Francs ZAC du Val de la Durance 13860 Peyrolles en Provence

Tél: 06 44 83 14 92 - E-mail: secretariat@templeshaolinpeyrolles.fr



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES



FICHE MEDICALE

Nom : Prénom

Nom du groupe

Date de naissance.....

Allergie(s) :

.....

Problème médicaux (asthme, diabète...) :

Lors d'un goûte prévu par l'association, en cas d'allergies de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir fournir le goûte spécifique à son régime alimentaire.

Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Personne autre que les parents à prévenir en cas d'urgence :

Mr et/ou Mme

.....

Lien de parenté (avec l'enfant) :

Tél fixe : Tél professionnel :

Tél portable :

Fait à Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT ET DE SA FAMILLE

Nom : Prénom.....

Nom du groupe

Je soussigné(e) représentant légal de
l'enfant.....

- autorise ce dernier à pratiquer les arts martiaux : Kung-fu OMA BOXE SHAOLIN

- avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du TSP. L'adhérent s'engage à respecter le, dit règlement. OUI NON

- autorise mon enfant à quitter seul le gymnase à la fin des cours. OUI NON

- autorise le club à prendre et à utiliser pour la communication, (articles de journaux, affiches au dojo, diffusion sur le site internet du club, la page facebook, réseaux sociaux...), des photos de mon enfant prises lors des entraînements et des manifestations sportives.

OUI NON

- En cas d'accident lors d'un entraînement ne nécessitant pas l'intervention des secours les plus proches, l'enfant ne pourra quitter le dojo qu'en présence de l'un de ses parents. Ces derniers devront avoir vu l'entraîneur et avoir signé le registre d'accident.

OUI NON

- En cas d'accident nécessitant l'intervention des secours, donne pouvoir aux responsables du club pour entreprendre les démarches d'urgence nécessaires à la prise en charge de l'accidenté(e) par les services de secours les plus proches.

OUI NON

- Autorise les dirigeants, entraîneurs ou parents accompagnateurs du TSP, à transporter mon enfant, dans les différents véhicules utilisés par le club (véhicule particulier, de location) dans le cadre des déplacements concernant la pratique sportive pratiquée (entraînements, stages, compétitions, spectacles, manifestations sportives...)

OUI NON

Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé »)



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES

FICHE PAIEMENT

Nom : Prénom

Nom du groupe

Demande une attestation de paiement : OUI NON

Montant cotisation disciplinaire : **200€** / 3 à 6 heures de cours par semaine, voir planning.

Réduction famille nombreuse :

2^{ème} adhérent -10 % / 3^{ème} adhérent -20 % / 4^{ème} adhérent -30 % / 5^{ème} adhérent : cotisation statutaire seul.

Gradés réduction de -50 %

2^{ème} activités **Gratuite** pour cette année sous réserve d'acceptation des professeurs.

Mode de règlement : Famille nombreuse, dont plusieurs membres d'un même foyer, règlement **en 6 fois** possible. Famille adhérent unique paiement **en 3 fois** maximum.

Chèque	N ° chèque	Nom du débiteur	Banque	Montant	Date de remise
1					6/10/2018
2					6/11/2018
3					6/12/2018
4					6/01/2019
5					6/02/2019
6					6/03/2019
				TOTAL :	

Espèces	06/10/18	06/11/18	06/12/18	06/01/19	06/02/19	06/0219
Autres préciser						

Montant et mode de règlement adhésion/cotisation statutaire par adhérent : **50€**

Adhérent	1	2	3	4	5	N° du chèque	Nom du débiteur	Banque	Montant

NB : La cotisation statutaire est à régler dès l'inscription en une seule fois



TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRE

Nom : Prénom

Nom du groupe

	Je souhaite	Je ne souhaite pas
<p>Vous souhaitez nous aider lors des manifestations (fête du club, organisations des déplacements en compétition..... Devenez un parent relais</p>		
<p>Vous avez des compétences particulières pouvant nous aider dans le bon fonctionnement du club (photographie, évènementiel, détenteur du BAFA/BAFD) Devenez un parent ressource Votre domaine de compétence :</p>		
<p>Vous avez 16 ans et plus, vous êtes intéressé par la formation d'arbitre. Pour devenir arbitre bénévole au sein du club Nom de la personne intéressée :</p>		

TSP 3, route des Trois Francs ZAC val de Durance, 13860 Peyrolles En Provence

Tel: 06 44 83 14 92 - E-mail: secretariat@templeshaolinpeyrolles.fr

TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES

INFORMATION TARIFAIRES

Tarifs cotisation annuelle par discipline : concernent tous les membres d'une même famille pratiquant une discipline sportive au sein de TSP (possibilité de règlement par chèque ou en espèce en 6 fois)

1^{er} adhérent = 200 €

2^{ème} adhérent = 200 € - 10 % = 180 €

3^{ème} adhérent = 200 € - 20 % = 160 €

4^{ème} adhérent = 200 € - 30% = 140 €

5^{ème} adhérent = 0 € adhésion seul (cotisation statutaire)

Cotisation statutaire annuelle adhérent TSP (payable en une seule fois à l'inscription)

X 1 adhérent = 50 €

X 2 adhérents = 100 €

X 3 adhérents = 150 €

X 4 adhérents = 200 €

X 5 adhérents = 250 €

Cotisation Annuelle (elle comprend la cotisation statutaire de 50 €) :

1^{er} adhérent = 250 €

2^{er} adhérent = 230 €

3^{ème} adhérent = 210 €

4^{ème} adhérent = 190 €

5^{ème} adhérent = 50 € adhésion seul (cotisation statutaire)

NB : Toutes les activités secondaires seront gratuites pour cette année ! ex : Kung-fu + Boxe Shaolin (la cotisation par discipline reste la même).

La cotisation statuaire annuel sert au bon fonctionnement de l'association comme : frais liés aux dossiers, location des locaux, eaux, électricité, entretien, équipement etc... Elle concerne l'ensemble des adhérents de l'association TEMPLE SHAOLIN PEYROLLES. Elle ne sera demandée qu'une seule fois à l'inscription, payable en une seule fois par chèque ou en espèces. Les cours pour 2018/2019 seront de 3 heures par semaine pour la même discipline soit 1 heure de plus que l'année 2017/2018 un agenda vous sera envoyé par e- mail ainsi que le déroulement des cours.